



CCNT 66 DECLARATION FO

lors de la Commission Nationale Paritaire de Négociation
du 13 JANVIER 2017

POLITIQUE SALARIALE

Les organisations syndicales CGT et FO constatent que depuis maintenant des années, la politique salariale dans la CCNT 66 est inexistante. La situation des salaires est catastrophique pour les salariés et leur pouvoir d'achat. Pour autant, les employeurs ne prennent pas la mesure de cette situation et continuent à appliquer servilement les directives gouvernementales.

Elles constatent également qu'à la veille de cette négociation salariale les employeurs ont pris la décision unilatérale d'augmenter la valeur du point de deux malheureux centimes. On parle ici de moins de 6 euros nets d'augmentation sur la fiche de paie ! Cette décision employeur confirme l'accompagnement des politiques d'austérité.

Aussi, les organisations syndicales CGT et FO déclarent que la situation salariale de la CCN 66 est plus qu'alarmante. En effet :

- L'augmentation unilatérale de 3.76 à 3.78 porte **le salaire minimum conventionnel** brut à 1423.30 €, c'est-à-dire un salaire **inférieur de 57 euros par rapport au SMIC** brut (1480.27 € au 1er janvier 2017).
- Même l'indemnité d'astreinte prévue par la convention collective (338.40 €) est en-deçà de l'indemnité minimum prévue par l'accord de branche (364.62 €)

Même si l'employeur a l'obligation de payer l'indemnité différentielle, cette situation montre le peu d'intérêt que portent le ministère et les organisations patronales à la reconnaissance du travail des salariés de la CCN 66.

Cette situation est inacceptable. Elle est suicidaire pour notre secteur social et médico-social. C'est pourquoi les organisations syndicales **CGT et FO revendiquent** une augmentation immédiate de la **valeur du point à 4 euros minimum**, ou la revalorisation immédiate des grilles de classification par la suppression des deux premiers échelons (cf proposition d'avenant 2016).

Pour toutes ces raisons, les organisations syndicales CGT et FO appellent l'ensemble des salariés de la CCNT 66 à faire valoir leurs revendications et à participer massivement à la grève et aux manifestations dont le point d'orgue est à Paris, le 7 mars 2017, avec nos collègues des secteurs de la santé.

- **POUR une augmentation significative des salaires (valeur du point à 4 euros minimum),**
- **POUR que tous les débuts de carrière correspondent au troisième échelon de l'ancienne grille, pour la création d'un dernier échelon après 32 ans de carrière, pour que les trois derniers échelons attribuent chacun 50 points,**
- **POUR un financement des moyens à hauteur des besoins du secteur,**
- **POUR l'abrogation de la loi travail et de ses décrets,**
- **POUR la défense, le maintien et l'amélioration des droits collectifs,**
- **POUR la Convention Collective Nationale du Travail du 15 mars 66.**

Paris, le 13 janvier 2017